

# *Crèche - nurserie*

## *Les P'tits Furets*

### **Présentation et avenant au règlement.**

La crèche - nurserie « Les p'tits furets » est une structure membre de l'Association Sédunoise des Lieux d'Accueil de l'Enfance (ASLAE).

Elle est située à l'avenue Maurice-Troillet 111, dans la zone ouest de la ville de Sion.

Elle accueille les enfants âgés de 0 à 5 ans dans 7 groupes distincts :

#### ***Nurserie (40 places)***

- Les bébés : de 0 à 12 mois.
- Les trotteurs : de 12 à 18 mois.
- Les trotteurs-passage : de 12 à 24 mois.

#### ***Crèche (56 places)***

- Les explorateurs 1 : de 18 à 36 mois.
- Les explorateurs 2 : de 18 à 36 mois.
- Les préscolaires 1 : de 3 à 4 ans.
- Les préscolaires 2 : de 4 à 5 ans.

Sa capacité d'accueil est de 40 places en nurserie et 56 places en crèche.

### **Prise en charge**

Nous accueillons en priorité les enfants domiciliés sur la commune de Sion et des communes conventionnées (Nendaz et Hérémence, dans la mesure des places disponibles).

1. Famille monoparentale dont le parent doit assurer une activité professionnelle.
2. Famille dont les deux parents doivent assurer une activité professionnelle et qui ont déjà un enfant placé dans la structure.
3. Famille dont les deux parents doivent assurer une activité professionnelle.
4. Placements recommandés (pédiatres, consultation parents-enfants, OPE, ...).
5. Placements pour la socialisation ou autres ...

#### **Types**

- A la journée
- A la demi-journée avec ou sans repas
- A la demi-journée avec goûter.

Afin de favoriser une intégration de l'enfant dans le groupe, nous demandons un placement minimum d'une journée ou de deux demi-journées.

### **Heures d'ouverture**

La structure est ouverte toutes l'année du lundi au vendredi de 06h30 à 19h00.

La crèche ferme exceptionnellement à 18h00 les veilles de fêtes officielles.

Le planning des fermetures est disponible sur le site [www.aslae.ch](http://www.aslae.ch) .

## **Encadrement professionnel**

L'équipe éducative « Les p'tits furets » est composée par :

- 2 responsables pédagogique
- des éducatrices responsables de groupe
- des éducatrices de l'enfance
- des nurses
- des assistantes socio-éducatives
- 1 psychologue
- des auxiliaires
- des apprenties et des stagiaires en formation.
- 1 responsable cuisine et intendance
- des dames de ménage

## **Objectifs de la structure**

- Privilégier une séparation en douceur par une adaptation selon le rythme de de chaque enfant.
- Offrir des journées harmonieuses et respectueuses de ses besoins.
- Créer un milieu stimulant, de confiance et de sécurité dans lequel l'enfant pourra développer sa personnalité, s'affirmer et acquérir une certaine autonomie.
- Proposer des activités diversifiées dans lesquelles ses découvertes seront encouragées.
- Offrir à l'enfant un lieu de vie où il partage des expériences complémentaires à celles qui lui sont données de vivre dans sa famille.

## **Chaque parent transmet le matériel suivant à l'équipe dès l'adaptation :**

- Une paire de pantouffles adaptée (pas de crocs), ou chaussettes (uniquement en nurserie).
- Des vêtements de rechange de saison ainsi que casquette, chapeau, bottes et habits chauds ou t-shirts et bodies, si particularité vêtements pour la sieste.
- Des couches, des lingettes sèches ou humides, de la crème, du talc ou aux produits de soins et d'hygiène selon les habitudes usuelles des parents.
- 3 brosses à dents par année scolaires ainsi qu'un tube de dentifrice (pas de gobelet) pour les enfants dès le groupe des trotteurs.
- La liste des aliments validés par les parents pour les enfants de la nurserie.
- La crème solaire en cas d'intolérance à la protection ou aux composants de produits standards enfants sur le marché.
- Un cahier de communication est à disposition des parents du secteur « nurserie ». Les informations relatives à votre enfant y seront retranscrites par l'équipe éducative. Nous attendons vos transmissions par le biais de ce carnet concernant les informations importantes pour votre enfant (médication, vacances...).

L'équipe éducative et la direction se tiennent à votre disposition pour toutes questions relatives à cet avenant.